



Loyauté - Le SNCE publie ses recommandations de dénominations de découpes de poisson

Le Syndicat National du Commerce Extérieur des produits congelés et surgelés (SNCE) poursuit ses travaux visant à favoriser la loyauté des échanges. Après son projet Fraud'Filets - détermination de valeurs de référence Humidité/Protéines pour identifier l'eau ajoutée dans les découpes de poisson - le SNCE est à l'origine d'un document présentant des recommandations de dénominations de découpes de poisson. L'objectif de celui-ci est de constituer une base pour s'assurer du caractère loyal et marchand des produits présentés à la vente.

Les travaux ont débuté en 2016, à la suite du constat d'absence de cadre réglementaire pour les dénominations de découpes de poissons autre que le principe général d'étiquetage non-trompeur.

Un groupe de travail a été mis en place au sein du SNCE et les adhérents se sont fortement mobilisés. Ces travaux ont abouti à une première ébauche, ensuite partagée avec l'ensemble de la filière. L'intérêt de la démarche a été reconnu. De nouveaux travaux ont été entamés afin de prendre en compte les remarques et retours des parties prenantes et s'assurer de la représentativité du document. Celui-ci a ensuite été communiqué à la DGCCRF.

Fruit d'une large consultation et de travaux de concertation, le guide établit en premier lieu des recommandations générales. En effet, compte-tenu de la diversité morphologique des espèces commercialisées et des pratiques existantes, le document se veut non exhaustif. Il propose ensuite des définitions pour les dénominations suivantes : filet, pavé, queue, darne/tronçon, dos/longe/baron, ventre ainsi que pour les mélanges de découpes. Il clarifie aussi la notion de cœur de filet.

Le document est disponible en accès libre sur le [site internet du SNCE](#) (rubrique « Fédérer ») afin d'en permettre sa plus large diffusion ; il est également [téléchargeable ici](#). Il constitue une base solide que peuvent désormais se réapproprier les acteurs du marché.

Le SNCE se tient à la disposition des lecteurs pour toute information complémentaire sur ce projet.

Le SNCE et sa fédération de tutelle, la FIPA, regroupe 66 professionnels du commerce extérieur de produits alimentaires de types et origines variés, pour un chiffre d'affaires global d'environ 2,7 milliards d'euros et près de 3.500 emplois directs.